

## INSCRIPTION 2022 / 2023

ALPES ESCRIME 73

### L'adhérent

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

ADRESSE E-MAIL \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

NUMERO DE TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ ou \_\_\_\_\_

LIEU(X) DE L'ENTRAÎNEMENT  ALBERTVILLE  MOÛTIERS

### Le responsable

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

ADRESSE E-MAIL \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

NUMERO DE TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ ou \_\_\_\_\_

### En cas d'urgence

Je souhaite être contacté par :

SMS  E-MAIL  WHATSAPP  MESSENGER

### Vie de l'association

Le bureau de l'association possède un groupe WhatsApp. Souhaitez-vous faire partie de ce groupe et participer à la vie de l'association ?

Oui, je souhaite donner mon avis sur la vie de l'association et participer aux décisions.

N° agrément 73S2609

N° SIRET 512 743 790 00028

### La licence (1)

Année de naissance de l'adhérent	Tarif
<input type="radio"/> En 2016 ou 2017	24,50 €
<input type="radio"/> En 2014 ou 2015	44,50 €
<input type="radio"/> En 2012 ou avant	59,00 €

### La cotisation (2)

	Tarif
<input type="radio"/> Année découverte (1 <sup>ère</sup> année)	150,00 €
<input type="radio"/> - de 18 ans (2003 et après)	180,00 €
<input type="radio"/> Adultes et compétiteurs	200,00 €

### Le matériel (3)

Ancienneté de l'adhérent	Matériel	Tarif
<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> année	Gant	25,00 €
<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> année pour les moins de 14 ans	Participation Blason	10,00 €
<input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> année	Fil de Corps	25,00 €
<input type="checkbox"/> À partir de la 3 <sup>ème</sup> année	Masque / Épée	Sur demande

### Bénéficiaire Pass' Sport(4)

Pour les bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

## Montant à régler

La licence	(1)	+	€
La cotisation	(2)	+	€
Le matériel	(3)	+	€
Remise Pass' Sport (justificatif à fournir)	(4)	-	€
<input type="checkbox"/> Remise de 10€ à partir du 2 <sup>ème</sup> licencié		-	€
<input type="checkbox"/> Remise Carte Pass Région N° de la carte :		-	€
<b>TOTAL</b>			€

Si vous souhaitez régler en 3 fois, voici le détail des paiements :

Comprend :	Date	Moyen	Montant
Montant de la licence + le matériel	Lors de l'inscription	CH / ESP	
50% de la cotisation	01/11/2022	CH / ESP	
50% de la cotisation	01/12/2022	CH / ESP	

## La caution

**Une caution de 250€ vous est demandé en début d'année.** Elle couvre l'éventuelle détérioration ou non restitution du matériel prêté ainsi que toute créance due au club, non réglée à la date du 30 juin de la saison sportive en cours. **Ce chèque n'est pas encaissé**, il est détruit - ou rendu - à la fin de la saison sportive.

## Autorisation pour adhérent MINEUR

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, agissant en qualité \_\_\_\_\_ autorise l'enfant \_\_\_\_\_ à participer à toutes les activités du Club Alpes Escrime 73 et à prendre part aux compétitions ou stages pour lesquels il /elle sera sélectionné(e), et à recevoir tous soins urgents, à être hospitalisé(e), et à bénéficier des interventions chirurgicales que pourrait éventuellement nécessiter son état.

J'autorise une tierce personne (parent accompagnateur) à le/la transporter sur les lieux de compétition ou de stage.

Je m'engage à accompagner occasionnellement mon enfant et d'autres tireurs en compétition et j'atteste être assuré pour les tireurs que j'accepterai de transporter dans mon véhicule.

### Droit à l'image

J'accepte  Je n'accepte pas

que les photos sur lesquelles il / elle figure puissent être utilisées uniquement à des fins de communication par le Club Alpes Escrime 73. Les photos pourront être publiées sur le site internet, les réseaux sociaux et tous autres supports de communication. En aucun cas, le club ne cédera les photos visées à des tiers.

## Attestation de santé pour adhérent MINEUR

**Il n'est officiellement plus nécessaire de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour les mineurs**, avant de s'inscrire dans un club ou de participer à une compétition.

Toutefois, **les mineurs sont soumis à l'obligation de remplir un questionnaire de santé et de fournir une attestation de santé** en vue de l'obtention ou du renouvellement de licence à la FFE.

En vue de l'obtention ou du renouvellement d'une licence à la Fédération Française d'Escrime, il est demandé à la personne exerçant l'autorité parentale de remplir l'attestation après avoir renseigné le questionnaire de santé. **Formulaire joint dans ce dossier.**

*Surclassement : un formulaire spécifique est requis. Merci de bien vouloir vous rapprocher du bureau si nécessaire.*

## Règlement intérieur

Je certifie avoir lu le règlement intérieur du Club Alpes Escrime 73 et m'engage à le respecter.

## Mémento du Licencié 2022/2023

Merci de lire attentivement le document nommé « Mémento du licencié » joint à ce dossier. Il est impératif de renseigner **la page 3 et de la joindre à votre dossier d'inscription.**

Ma fiche est complétée,

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

**TOUS LES DOCUMENTS REQUIS DOIVENT ÊTRE REMIS AU CLUB LORS DE VOTRE INSCRIPTION.**

**AFIN DE FACILITER LA GESTION ADMINISTRATIVE DU CLUB, LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTÉS.**



## QUESTIONNAIRE DE SANTÉ POUR LES MINEURS

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE A LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME. CE DOCUMENT COMPORTE 3 PAGES DONT L'ATTESTATION DE SANTÉ NOMINATIVE ET PERSONNELLE POUR LES MINEURS, À REMETTRE À L'ASSOCIATION.

**Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.**

**Faire du sport** : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

**Tu es : une fille // un garçon      Ton âge :**

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué(e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? Que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		

Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelques fois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		

Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

→VOUS AVEZ RÉPONDU "**NON**" à toutes les questions : veuillez remettre l'attestation ci-après à votre association lors de votre demande de licence.

→VOUS AVEZ RÉPONDU "**OUI**" à au moins une des questions : veuillez consulter votre médecin pour qu'il vous examine et vous remette le cas échéant un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive



# ATTESTATION DE SANTÉ POUR LES MINEURS

EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE  
À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

## **A remettre à l'association**

**(Ne pas joindre le questionnaire de santé)**

**Je soussigné M/Mme**

Prénom : ..... Nom : .....

**exerçant l'autorité parentale sur**

Prénom : ..... Nom : .....

**atteste qu'elle/il a renseigné le questionnaire de santé et a répondu par la négative à  
l'ensemble des questions.**

Date: .....

Signature de la personne exerçant l'autorité parentale

C'est avec plaisir que **nous allons vivre ensemble cette nouvelle saison sportive** et c'est dans le but de vous aider à mieux la préparer que **nous vous invitons à lire attentivement ce document.**



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

7 porte de Neuilly - 93160 Noisy le Grand  
Tél : 01 87 12 30 00 - contact@ffescrime.fr / www.ffescrime.fr

## VALIDITÉ

**Une licence peut être prise à compter du 1er septembre 2022 pour une validité jusqu'au 31 août 2023.** L'autorité médicale appose son cachet, sa signature et précise la date d'effet de la non-contre-indication à la pratique de l'escrime sur **un certificat médical remis obligatoirement au club avec la demande de licence. Attention, il existe des dispositions particulières en cas de renouvellement de licence et selon votre âge. Renseignez-vous auprès de votre club.**

## QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Pour déclarer un sinistre au titre des garanties « Individuelle Accident », remplissez le formulaire de déclaration d'accident en ligne que vous trouverez sur le site internet de la FFE : [www.ffescrime.fr](http://www.ffescrime.fr), rubrique « Vie du Club et des comités » « Assurances ».

Un accusé de réception et un numéro de dossier vous seront immédiatement adressés.

Vous pouvez également adresser votre déclaration sur papier libre à AIAC Courtage 14, rue de Clichy, 75311 Paris Cedex 09

Pour la mise en œuvre des garanties d'assistance lorsque vous êtes en déplacement à l'étranger, contacter Allianz Assistance :

**Numéro d'appel 24H/24 et 7J/7 :**

**Depuis la France :** 01.42.99.64.99 (appel non surtaxé)

**Depuis l'étranger :** +33 1.42.99.64.99

**Accès sourds et malentendants :**

**<https://accessibilite.votreassistance.fr> (24h/24)**

**Veillez nous indiquer :**

- Le nom et le numéro du contrat n°922557
- Les nom et prénom de l'assuré
- L'adresse exacte de l'assuré
- Le numéro de téléphone auquel l'assuré peut être joint

*Attention : aucune prestation ne sera prise en charge sans l'accord préalable d'ALLIANZ Assistance.*

**Remplissez « vos premières formalités » et remettez l'ensemble à votre club. Conservez le reste du docu-**

## LES GARANTIES D'ASSURANCE DE VOTRE LICENCE FFE



Le contrat d'assurance est souscrit par la FFE selon les termes de l'article L321-6 du code du sport. Contrat souscrit auprès d'ALLIANZ sous le numéro 60406803, par l'intermédiaire d'aiac courtage.

**Vous êtes licencié à la FFE :**

**Garantie Responsabilité Civile obligatoire :** Incluse dans la licence. Elle vous assure pendant la pratique de l'escrime contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers.

Nature du dommage	Plafonds de garantie	Franchise
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs	15.000.000 € par sinistre	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs	5.000.000 € par sinistre	220 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs	1.500.000 € par sinistre	1.500 € par sinistre

**Garanties assistance rapatriement :** incluses dans la licence. Elle vous délivre les services nécessaires à votre rapatriement suite à un accident ou une maladie contractée lors d'un déplacement d'escrime.

**Garanties « accident corporel » facultatives :** la FFE attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive (escrime et activités physiques organisées par la FFE et toute personne la représentant) peut les exposer.

Dans ce cadre, la FFE vous propose d'adhérer à la garantie de base « accident corporel » ou à l'option complémentaire LICENCE + qui permet d'améliorer votre couverture d'assurance en cas de décès, d'invalidité, ou d'arrêt de travail.

Si les options complémentaires offrent des niveaux de garantie supérieurs aux garanties de bases, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la

réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

**Formalités d'adhésion :** Il vous suffit de cocher la case correspondante et de régler le montant de l'option choisi auprès de votre club.

**Prise d'effet et durée des garanties :** Les garanties prennent effet pour le licencié à la date à laquelle il aura effectué l'ensemble des formalités d'adhésion à la licence et réglé la totalité des sommes dues à ce titre. Les couvertures d'assurances de la licence sont à durée ferme et prennent fin le jour de la fin de validité de la licence FFE pour la saison considérée.

**Territorialité :** Les garanties souscrites s'appliquent dans le monde entier.

**Information :** L'ensemble des modalités d'assurance sont décrites dans la notice d'information « assurance FFE » remises au licencié lors de son adhésion à la licence. Cette notice est également consultable et téléchargeable sur le site internet de la FFE : [www.ffescrime.fr](http://www.ffescrime.fr)

Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez :

**AIAC courtage**

**14, rue de Clichy – 75311 Paris Cedex 09 N° VERT : 0.800.886.486**  
**[assurance-ffescrime@aiaac.fr](mailto:assurance-ffescrime@aiaac.fr)**

**Montant des garanties :**

Reportez vous au tableau ci-contre pour prendre connaissance des couvertures d'assurance « accident corporel » proposées.

## RÉSUMÉ DES GARANTIES DU CONTRAT D'ASSURANCE FFESCRIME

GARANTIES INDIVIDUELLES ACCIDENT	GARANTIES réservées aux LICENCIES		GARANTIES réservées aux MAITRES D'ARMES ET ENSEIGNANTS		FRANCHISE
	Licence Base	Licence + (8)	Licence Base	Licence + (8)	
<b>Décès (1)</b>	15.000 €	50.000 €	31.500 €	100.000 €	Néant
<b>Invalidité permanente totale ou partielle (2)</b>	30.000 €	100.000 €	60.000 €	200.000 €	Néant
<b>Indemnités journalières (3)</b>	néant	40€/j	néant	60€/j	8 jours
<b>Frais de reconversion professionnelle (4)</b>	5.000 € max		néant		Néant
<b>Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation et de transport (5)</b>	300 % du tarif de convention de la sécurité sociale, à concurrence des frais réels et venant en complément ou à défaut de tous les régimes obligatoires ou non				Néant
<b>Forfait hospitalier et technique</b>	Prise en charge à 100%				Néant
<b>Frais de séjour dans un centre de rééducation</b>	4.500 € maximum par sinistre				Néant
<b>Frais de remise à niveau scolaire ou universitaire (6)</b>	30 € par jour, payable pendant 365 jours maximum				15 jours
<b>Forfait dentaire/ prothèses</b>	1.000 € par sinistre				Néant
<b>Forfait optique (7)</b>	250 € par bris				Néant

(1) capital payable aux ayants droits de la victime, limité à 7500€ lorsque la victime a moins de 16 ans. Majoration de 10 % par enfant à charge de moins de 18 ans dans la limite de 50 % du capital garanti.

(2) Capital réductible selon le barème d'invalidité contractuel. Lorsque l'invalidité est supérieure ou égale à 66%, les calculs se font à partir d'un capital doublé.

(3) l'assureur verse pendant la période d'interruption temporaire de l'activité professionnelle de l'assuré suite à un accident garanti, constatée par une autorité médicale compétente, une indemnité journalière sur justificatif et dans la limite du montant défini ci-dessus, correspondant à la perte de salaire, de prime ou de tout manque à gagner justifiés.

(4) Lorsque l'assuré victime d'un accident garanti par le présent contrat est contraint, du fait des séquelles invalidantes dûment constatées, de changer de profession, l'assureur lui versera, après accord préalable et sur justificatif, une indemnité de formation à un autre métier.

(5) Si l'assuré perçoit des prestations au titre du régime de protection sociale, l'assureur ne rembourse que la différence entre les dépenses réellement engagées et dûment justifiées et les prestations servies par ce régime de protection.

(6) L'assureur rembourse les frais de remise à niveau scolaire d'un enfant accidenté dans le cadre de son activité de licencié de la Fédération Française d'Esgrime

(7) bris de lunettes /perte de lentilles de contact pendant l'activité sportive.

(8) les montants indiqués se substituent à ceux de la garantie de base.

### EXCLUSIONS APPLICABLES AUX GARANTIES « ACCIDENT CORPOREL » :

- **Le suicide ou la tentative de suicide, ainsi que les accidents corporels que l'Assuré provoque intentionnellement.**
- **Les accidents corporels dont les Assurés seraient les victimes :**
- **du fait de leur participation à un crime ou à un délit intentionnel ou par suite de l'usage de stupéfiants non prescrits médicalement.**

- **en état de délire alcoolique ou d'ivresse manifeste, ou s'il s'avère qu'au moment de l'accident, ils avaient un taux d'alcoolémie constitutif d'une infraction sanctionnée par l'article L1 du Code de la Route.**

- **Les accidents corporels occasionnés par les cataclysmes, tremblements de terre ou inondations.**

- **Si la personne Assurée perd la vie par le fait intentionnel d'un bénéficiaire, ce dernier est déchu de tout droit sur le capital Assuré, qui restera néanmoins payable aux autres bénéficiaires ou ayants droits.**

- **Les accidents et leurs conséquences, antérieurs à la date d'effet du contrat.**

- **Les frais de séjour et de cure dans les stations balnéaires, thermales et climatiques.**

- **Les sinistres résultant de l'explosion d'un engin destiné à exploser par suite de transmutation du noyau d'atome,**

- **Les sinistres dus à des rayonnements ionisants émis de façon soudaine et fortuite par des combustibles nucléaires ou par des produits ou déchets radioactifs provenant de réacteurs,**

- **Les dommages occasionnés par la guerre étrangère, par la guerre civile.**

- **Dans le cadre des sports annexes et connexes ainsi que dans les stages, sont exclus les sports à risques suivants : boxe, catch, spéléologie, chasse et plongée sous-marine, motonautisme, yachting à plus de 5 milles des côtes, sports aériens, sports motorisés, alpinisme, varappe, hockey sur glace, bobsleigh, skeleton, saut à ski**
- **La maladie**

### ASSISTANCE :

Assistance rapatriement : contrat ALLIANZ Assistance inclus dans la licence :

- Rapatriement du corps en cas de décès.
- Transport sanitaire suite à un accident ou une maladie.
- Frais médicaux à l'étranger à concurrence de 150.000 euros

Attention : aucune prestation ne sera prise en charge sans l'accord préalable d'ALLIANZ Assistance. Plus d'informations dans la notice assurance en ligne sur le site internet de la FFE.

## REPLISSEZ VOS FORMALITÉS

Nom : .....

Nom de naissance : .....

Prénom : .....

Ville et pays du lieu de naissance : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

## CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ - SI APPLICABLE

Certains types de licences permettent d'accéder aux fonctions de dirigeant, d'éducateur et d'encadrant ayant des prérogatives d'organisation ou de responsabilité au sein de la structure, selon les articles L. 212-1 et L.322-1 et donc interdites aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'un crime ou d'un délit visé à l'article L. 212-9 du code du sport et donc soumises au contrôle de l'honorabilité.

A ce titre, les éléments constitutifs de l'identité pourront être transmis par la fédération aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de l'honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué (interrogation automatique du FIJAIS).

Je reconnais avoir bien pris connaissance des informations mentionnées ci-dessus.

## LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Cher-e membre de la famille de l'escrime,

Nous diffusons, sur notre site internet et notre suite MyCoach by FFE, certaines données relatives aux licenciés à la FFE. Ce fichier reprend des informations vous concernant à savoir exclusivement votre nom, prénom, date de naissance et n° de licence. La constitution de ce fichier revêt une importance primordiale pour la FFE car il facilite grandement la gestion des licences, tant pour les clubs que pour la fédération, mais aussi l'organisation des compétitions locales et nationales en fournissant aux organisateurs un moyen de vérification de la qualité de licencié de chaque tireur.

### LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉ » DE 1978 MODIFIÉE ET RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 AVRIL 2016

Les données à caractère personnel, recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la FFE suivant votre qualité de licencié. Ce traitement est géré par la Fédération Française d'Escrime. Il est destiné à la délivrance des licences et à toutes opérations, y compris de promotion, liées à l'organisation des compétitions dont elle a la charge. A ce titre, les informations recueillies peuvent être transmises aux organes déconcentrés de la FFE, aux clubs affiliés, aux organisateurs de compétitions et aux partenaires de la FFE.

Conformément à la réglementation, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort des données personnelles après la mort en vous adressant à la FFE par e-mail à [rgpd@ffescrime.fr](mailto:rgpd@ffescrime.fr).

Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données ainsi que d'un droit à la limitation du traitement dans certains cas précis visés par le règlement européen n°2016/679 (RGPD), applicable depuis le 25 mai 2018.

Je reconnais avoir bien pris connaissance des informations mentionnées ci-dessus.

## ASSURANCE FÉDÉRALE - À REMPLIR EN CAS DE REFUS

Je soussigné(e) .....

déclare avoir été informé(e) des conditions d'assurance de la licence FFE et reconnais avoir choisi en connaissance de cause parmi les différentes options d'assurances proposées, l'option d'assurance cochée ci-contre.

OPTION*	O	LICENCE+
Non enseignant	0,21€	1,70€
Enseignant	2,87€	7,06€

Je déclare avoir été informé(e) de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques.

Le contrat d'assurance se compose du présent bulletin d'adhésion et de la notice d'information « assurance FFE » dont le licencié reconnaît avoir reçu un exemplaire.

Je décide de NE PAS SOUSCRIRE au contrat collectif « accident corporel ». Lors de mon adhésion à la licence FFE, je n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante et je ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « accident corporel » proposée par la FFE. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer. »

Date :

Signature avec mention « lu et approuvé » :